



# Carrefour: Pas d'accord au bout de la nuit!

Ce jeudi, nous avons rencontré une fois de plus la direction de Carrefour. Après 17 heures de négociations, nous avons dû constater que, si certains points avaient pu avancer, sur d'autres la distance entre la direction et les revendications légitimes des travailleurs était encore importante.

## En pratique, qu'est-ce qui a avancé?

- **L'organisation du travail basée sur la polyactivité et sur les teams commerciales.** Certains points comme la variabilité des horaires et la remise en cause des acquis restent néanmoins difficiles.
- **Sur le plan social,** nous avons pu avancer sur les conditions de départ en RCC, nous avons également pu progresser sur les conditions de départ volontaire. Nous regrettons que la direction, pour les départs volontaires, et dans une moindre mesure pour le RCC, exclut bon nombre de malades de longue durée.

Nous avons également insisté auprès de la direction pour qu'une des pistes de déclération dans l'entreprise soit envisagée via un crédit-temps fin de carrière 55 ans et plus à mi-temps. Si la direction a répondu favorablement à notre demande, elle veut rogner sur les conditions qui étaient appliquées dans les précédentes restructurations, en ce sens que le crédit-temps se ferait sans aucun incident financier propre à Carrefour (jusqu'à 2.000€ en 2010).

- **Sur le sort des travailleurs des cinq hypermarchés qui seront transformés en Market,** il semble clair que tant les conditions de travail que l'organisation du travail pour les nouveaux engagés seront celles d'un format Market. Pour les conditions de travail des travailleurs actuels de ces hypermarchés, les choses sont moins claires. Certes, si la direction abandonne sa volonté de rogner les conditions salariales de ces travailleurs, elle demande aux organisations syndicales de trouver des solutions pour réaliser les mêmes économies.

En pratique et en gros, vous gardez vos conditions de travail mais vous devrez vous saigner d'une autre manière et on ne peut pas encore vous expliquer laquelle.

- **Des points importants , comme les mutations, n'ont pas encore été abordés.** Le cadre de ces mutations doit encore être négocié, ce qui n'est pas négligeable

puisque il s'agit de mutations entre magasins, entre les magasins et la tour ou encore de mutations dans l'hypothèse de postes qui disparaissent tant en magasins qu'à la tour. Par exemple : si je perds mon poste et que j'accepte un poste moindre, est-ce que je garde ma catégorie et à quelle conditions ?

Toujours dans les points qui ne font l'objet **d'aucun accord aujourd'hui**, on retrouve l'encadrement du travail étudiant, le travail du dimanche en zone touristique, les ouvertures à 8h, la garantie d'emploi (garantie de façade jusque 2020...). On retrouve aussi le sort des travailleurs futurs de tous les hypermarchés tenant compte que la volonté de la direction est de réduire le coût à l'avenir. Ici aussi , la direction nous demande de détricoter les acquis sectoriels.

*En résumé, la direction obtiendrait ce qu'elle veut c'est-à-dire les 1.233 départs. A ce stade, la direction n'exclut nullement les licenciements secs. Elle obtient également une organisation du travail telle qu'elle la rêve c'est-à-dire avec de la polyactivité pour tous. Certes, pendant ce temps, le plan social est en bonne voie ( sous réserve des malades de longue durée). Par contre, sur les volets limitation de la flexibilité, encadrement du travail étudiant, du dimanche ou encore l'élargissement des heures d'ouverture le matin, la direction reporte la discussion à plus tard. Bref, elle veut un accord sur ce qui l'intéresse de suite, dans un timing extrêmement étriqué pour que les gens puissent prendre leur décision et puis pour le reste, elle s'en fout !*

Pour rappel Carrefour est une entreprise bénéficiaire qui, on nous l'a annoncé, le serait encore pendant trois ans. Nous constatons que la direction insiste pour trouver des solutions qui lui sont agréables mais qui, par contre, tracent pour le futur des lignes de flexibilité et de polyvalence dont on ne peut pas dire qu'elles soient encadrées en suffisance.

*Rappelez-vous toujours que la direction a plus besoin d'une convention que vous ! Restez mobilisés, à l'écoute de vos délégué(e)s... Cette mauvaise saga n'est pas terminée.*